



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CONTROLE
TECHNIQUE RELATIF AU REMPLACEMENT DES
VERRIÈRES DU GYMNASÉ PARC DU CHATEAU**

**DÉCISION N° DM-22-180
EN DATE DU 09 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, des grands travaux, de l'habitat et des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

VU le projet de la ville de Vincennes de remplacer les verrières du gymnase « Parc du Château », pour lequel il est nécessaire de désigner un contrôleur technique ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société BatiPlus-Contrôle, dont le siège social est situé 52 boulevard Robin - 92130 Issy les Moulineaux ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de contrôle technique avec la société BatiPlus-Contrôle, représentée par Monsieur Venceslas de Villers, Directeur Adjoint Agence Paris, dûment habilité à signer le contrat.

Le présent marché est d'un montant de 4 000 € HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220509-Imc1H9364H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/05/2022
Date de Publication : 09/05/2022